

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 17 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

PRESENTS : Messieurs A. CHIRAUSSSEL (proc de G.DOZ), M. BOUSCHON (proc de ALLAMEL), S. CIVIER (proc de F NOGIER), P. GAILLARD (proc de C. FAURE), G. JALADE (proc de A. BASTIDE), A. LOYET (proc de J. DURIEU), B. PERRUSSET (proc de P. ROUX), P. MAISONNEUVE, R THIOILLIERE, L. BUFFET (proc de JC. COURT), JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (proc de JP LARDY), D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de A. LACOSTE), R. ROURESSOL, J. LEBELLEGO P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, S. REYNIER, P. LAVIALLE, M. CEYSSON, J-C FLORY, R. LACROTTE et M. TOURVIELHE (proc de C. GARCIA).

Mesdames MC SAUSSAC, MN. DURAND (proc de F DUMAS), C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 36

Procurations : 12

Votants : 48

Absents : 7

Date de convocation : 11/12/2019

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Absents : Messieurs B. DE FOMMERSVAULT, F. JOUFFRE, G. FANGIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. MANENT et Madame M. DUBOIS

En présence des suppléants non votants : P. DUPONT.

Objet : PLH. Action 5 - Attribution d'une subvention à la commune de Saint Etienne de Boulogne pour le programme de logements sociaux « Quartier Arbres »

Le Président rappelle que les membres du conseil communautaire ont adopté par délibération du 30 mars 2017 un nouveau règlement financier visant à apporter une aide financière à la construction (neuve et en acquisition-amélioration) de logements sociaux (PLAI, PLUS et PSLA) réalisés par des bailleurs publics voire associatifs, pour favoriser l'atteinte des objectifs indiqués dans le 1^{er} PLH.

Dans ce cadre, le Président présente aux membres du conseil communautaire le dossier faisant l'objet d'une demande de subvention de la part de la commune de Saint Etienne de Boulogne :

Opération « Quartier Arbres » - 4 logements locatifs sociaux

• **Descriptif de l'opération :**

Programme de 4 logements locatifs sociaux neufs en PLUS sis « Quartier Arbres » :

- Typologie : 4 T3 entièrement accessible aux PMR et BEPOS (bâtiment à énergie positive)
- Agrément de l'état délivré le 05/06/2019

La commune dénombre déjà 6 logements sociaux (ADIS) soit 3,3 % des résidences principales. Bien que située en secteur rural dans le PLH, elle est située sur l'axe Aubenas / Privas et connaît une progression démographique continue. La production de 4 nouveaux logements PLUS par la commune constitue donc une offre intéressante pour ce secteur où les bailleurs publics ont de plus en plus de mal à programmer des opérations.

- **Demande de subvention CCBA :**
 - pour 4 logements PLUS neufs : 4 x 2 000 € = 8 000 €
 - bonification atteinte étiquette A : 4 x 1 000 € = 4 000 €
- Soit un total de 12 000 €.

- **Plan de financement :**

Dépenses (montant fiscal)		Recettes (montant fiscal)	
Foncier	40 000 €	Emprunt CDC	502 000 €
		Leader Ardèche ³	100 000 €
Coût de la construction, honoraires...	789 745 €	CD 07	90 000 €
		Région (appel à projets bois)	58 890 €
		CCBA	12 000 €
		Fonds propres	66 855 €
Total	829 745 €	Total	829 745 €

Conformément au règlement financier, le dossier a été présenté aux membres du Bureau exécutif le 30 avril 2019 qui ont émis un avis de principe favorable à cette demande de subvention.

La commune a envoyé la copie des ordres de service datant du 28/10/2019 confirmant ainsi le démarrage des travaux.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide

- d'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant maximum prévisionnel de 12 000 € pour l'opération « Quartier Arbres » sise à Saint Etienne de Boulogne, dans le cadre du règlement financier Action 5 du PLH ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature de la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 18 décembre 2019
Le Président, Louis BUFFET

